

L'AN 2030 «...» LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU QUÉBEC

PROJET LIBERTÉ- NATION

POLITIQUE FICTION ?

Synopsis

Me Guy Bertrand

<i>Plan d'affaires sommaire – étude d'impact et d'opportunité</i>
--

A. Une étude d'impacts :

Question : Même s'il y a des besoins réels justifiant la création du produit québécois (RFQ), qu'il y a un marché favorable pour un tel produit et que cet ouvrage est faisable, ne doit-on pas analyser les impacts favorables et défavorables avant de créer la **République fédérale du Québec**?

Réponse : Un plan d'affaires ne serait pas complet s'il ne comprenait pas une étude des impacts prévisibles que peut avoir le produit que l'on veut lancer sur le marché. Les banquiers, les investisseurs et actionnaires potentiels veulent connaître les résultats de cette étude avant de s'engager dans un projet;

- Une étude d'impacts c'est, en quelque sorte, un comparatif entre les avantages que procurerait un produit par rapport à ses inconvénients. C'est le passif contre l'actif, le positif contre le négatif. En toutes circonstances, c'est le positif qui doit l'emporter sinon personne n'investira dans ce produit;
- L'étude sommaire d'impacts que j'ai menée, et qu'il faudra compléter, me permet d'affirmer, sans aucun doute, que les avantages que procurera la RFQ pour les Québécois l'emportent sur certains inconvénients transitoires qui sont inhérents à toute forme de changement;
- Ainsi, par exemple, notre part de la dette fédérale, c'est un impact négatif mais, en contrepartie, la cession par le fédéral de ses actifs sur le territoire québécois constitue un impact positif;
- Mais, faut-il, pour autant, avoir peur du changement? Non. Parce qu'une société, comme un individu, ne peut progresser sans accepter le changement et les risques qu'il comporte;

- Par exemple, si vous achetez une maison il y aura un impact négatif sur votre budget, des sacrifices à faire, puisque vous devrez prévoir le remboursement de votre emprunt garanti par hypothèque. Mais, à long terme, votre dette s'éteindra et vous aurez en main un patrimoine dont vous pourrez disposer à votre guise. C'est là un impact positif;
- En conséquence, je n'hésite pas à conclure que la création de la RFQ est non seulement plus avantageuse, pour vous tous, que la Province canadienne du Québec, nonobstant les impacts négatifs qu'elle peut engendrer à court terme;
- Elle est même nécessaire et urgente si on veut que les 17 Régions du Québec obtiennent le statut d'États autonomes et unis, au sein de cette République, et si on veut aussi garantir aux Premières nations et aux peuples autochtones du Québec leur autonomie gouvernementale, pour ainsi faire de la Nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

B. Une étude d'opportunité

Question : Est-ce le temps ou est-ce opportun de créer la RFQ?

Réponse : L'étude sommaire d'opportunité que j'ai faite démontre que la République fédérale du Québec représente une occasion d'affaires en or pour les Québécois, occasion qu'on ne peut et qu'on ne doit pas laisser passer;

La République fédérale du Québec : opportunité d'affaires

- Il y a des besoins essentiels pour ce produit (RFQ) auxquels ne répond pas et ne pourra jamais répondre le produit canadien (voir étude de besoins);
- Il y a un marché majoritaire pour ce produit (voir étude de marché);
- La République fédérale du Québec est faisable tant sur le plan juridique que sur les plans économique, financier et politique (voir étude de faisabilité);
- Les impacts négatifs de la République fédérale du Québec sont minimes par rapport à ses impacts positifs exceptionnels (voir étude d'impacts);

L'avoir, le pouvoir et le vouloir pour créer la République fédérale du Québec

- Comme on le verra ci-après, le Québec a tout ce qu'il faut pour réaliser le Projet Liberté-Nation (l'avoir);
- Il a le droit de le faire (le pouvoir);
- Il ne lui manque qu'à se décider (le vouloir);

 ***Des gens de courage pour créer la RFQ***

- Cette République verra le jour grâce à des femmes et des hommes compétents, dans toutes les régions du Québec, qui n'hésiteront pas à saisir cette opportunité unique de créer les États autonomes, unis et fédérés du Québec;
- Dans la création de cette œuvre, je suis convaincu qu'ils feront preuve de courage et d'audace, sans jamais se laisser freiner par la peur du risque;

Fait à Québec ce 30 septembre 2014

Me Guy Bertrand, avocat

250, Grande Allée Ouest, bureau 801

Québec (Québec) G1R 2H4

Téléphone : (418) 683-8585

Télécopieur : (418) 614-1458

gbertrand@guybertrandavocats.com